

**ESTIMATION DES FRAIS DE PROCEDURE
D'ADOPTION INTRAFAMILIALE AU TOGO
A LA CHARGE DES ADOPTANTS**

Désignation	Montants en euros	Règlement
Frais d'enregistrement et d'étude du dossier (à régler à l'envoi du dossier)	830 €	Trésor Public togolais
Frais administratifs et judiciaires	68 €	Tribunal de Première Instance de Lomé
Voyage en avion (Pour 2 personnes)	Environ 2500 €	Compagnie aérienne
Passeport (par personne)	90 €	Préfecture
Visa de tourisme de 90 jours (conseillé)	50 €	Ambassade ou consulat du Togo en France
Passeport de l'enfant	46 €	
Visa de l'enfant	15 €	Consulat de France
Frais forfaitaires pour un séjour de 30 jours : Hôtel Repas, déplacements	1000 € Environ 500 €	-
Total	5135 €	-

* Sous réserve de toute modification ultérieure